

A RENVoyer COMPLÉTÉ ET AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2018 PAR EMAIL À BW@natagora.be

**Réponse de la liste
Jodoigne en Mouvement (J'm)**



**Rédigée par Philippe Dalcq, tête de liste J'm
et par Lloyd Reygaerds, 7^e candidat sur la liste J'm et étudiant en développement
durable.**

Nos questions

Questions générales

1. Quelles sont vos priorités en matière de conservation de la nature pour la prochaine législature ?

J'm :

Nous sommes sensibles à la thématique de préservation de la nature, des écosystèmes et de la biodiversité. Cette thématique est d'autant plus importante qu'à Jodoigne 86% du territoire est en « zone verte ». Ces espaces naturels méritent une attention particulière. Actuellement, la priorité de la majorité actuelle UC/MR est plutôt de développer et soutenir l'agriculture intensive souvent au détriment de la nature. Ce n'est pas notre vision.

J'm souhaite reconstituer un équilibre entre production agricole et préservation naturelle. Cela signifie une agriculture et une exploitation des espaces verts plus respectueuses de la nature et de la ruralité. Nous voulons promouvoir les actions visant à la protection et la reconstitution de certains écosystèmes menacés.

Notre programme électoral comprend notamment les propositions concrètes suivantes :

- plantations de haies en bordures de champs, le long des chemins,
- modérer l'utilisation des pesticides notamment à proximité des zones habitées et des zones boisées,
- Établir des bandes non cultivées le long de ces mêmes zones,
- Protéger de nouvelles zones d'intérêt écologiques,
- Mise en valeur de la faune et de la flore locales
- Favoriser l'exploitation de petites surfaces agricoles (maraîchage, vergers, circuit court,...).

Nos priorités s'accompagnent aussi d'un travail de sensibilisation de la population à cette thématique : rendre les citoyens plus conscients de la situation, des enjeux et des moyens d'action.

La protection de la planète commence devant chez soi. On parle beaucoup de réchauffement climatique mais une autre menace majeure que subit notre planète est la perte de biodiversité et l'appauvrissement des milieux naturels dans lesquels nous vivons ! Ce travail de sensibilisation, nous entendons le mener avec les associations actives sur ce thème, comme la vôtre.

2. Êtes-vous prêts à soutenir le lancement d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) ?

J'm :

Le PCDN est un outil qui peut répondre directement à nos priorités exposées ci-avant. Quand on voit la carte de répartition des PCDN en Wallonie, on remarque une nette progression de cet outil, ce qui démontre un certain succès. Cet outil permettra d'établir un fil rouge dans les actions à mener en faveur de la biodiversité.

3. Envisagez-vous de favoriser la protection et la restauration du maillage écologique comme par exemple la plantation de haies vives au sein des zones rurales de l'entité ?

J'm :

Oui, le maillage écologique est une nécessité pour rétablir une continuité dans les habitats naturels. La faune et la flore ne peut pas se développer ni se maintenir dans des espaces confinés ni morcelés.

J'm a la volonté de mener un plan de rétablissement des haies, le long des sentiers, en bordures des champs mais aussi un plan de protection des talus et des chemins creux qui représentent des biotopes menacés dans nos campagnes.

La majorité UC/MR a été complètement laxiste à ce niveau en laissant carte blanche à la circulation des engins agricoles.

4. Prônez-vous la mise en œuvre d'une gestion différenciée des bords de voiries et des espaces communaux ? Si tel est déjà le cas, comptez-vous élargir son application ainsi que ses meilleures pratiques (dates plus tardives, exportation de la fauche...)

J'm :

Une réglementation récente sur l'utilisation des produits phytosanitaires (pesticides) impose déjà à la Commune une refonte des méthodes d'entretien des bords de voiries. Il faut encore trouver les méthodes les plus appropriées pour garantir un entretien correct des voiries et des espaces publics tout en respectant les nouvelles normes. Ce n'est pas encore le cas. Il faudra travailler sur cet aspect.

Quant au fauchage des bords de voiries, il est important de maintenir un fauchage régulier à proximité de la voirie (bande d'un mètre) notamment pour garantir la visibilité et sécuriser la circulation cycliste et piétonne. Au-delà de cette bande, et notamment sur les talus, le fauchage tardif pourra être appliqué.

Aménagement du territoire

1. Dans le cadre du nouveau Code de Développement territorial, les communes ont la possibilité d'établir un schéma de développement communal pour l'ensemble de son territoire et un ou des schémas d'orientation local pour des parties de son territoire. Êtes-vous prêts à élaborer de tels outils sur votre commune qui intégrera une " carte du réseau écologique " (sites de haute valeur biologique et liaisons écologiques entre ces sites) ?

J'm :

Nous voulons établir un « schéma d'orientation locale » (SOL selon le nouveau CoDT) pour fixer les objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme propres à certains villages, comme celui de Mélin avec son label qualité « Plus beaux villages ».

Le nouveau CoDT ne donne pas une valeur strictement réglementaire à ce document mais celui-ci pourra fixer des orientations suffisamment précises et détaillées pour qu'il soit contraignant.

Outre les règles urbanistiques, ce document pourra fixer également les zones d'intérêt paysager ou écologique, qui doivent être protégées.

Ce document devra établir les conditions d'un bon équilibre entre occupation humaine et protection de la ruralité à Jodoigne.

2. Êtes-vous prêts, ensuite, à faire de cette carte du réseau écologique une référence dans l'analyse des futurs projets de développement territorial sur le territoire communal ?

J'm :

La carte du réseau écologique pourra être un outil de référence. C'est d'ailleurs un volet qui a été intégré dans le Schéma de Structure discuté en 2015 et voté en 2016. Il faudra à présent s'assurer qu'il soit réellement utilisé lors des analyses des projets urbanistiques et routiers. Dans un souci d'information transparente, J'm veillera à rendre ces documents publics et facilement accessibles à tous les citoyens.

La préservation de la biodiversité

1. En ce sens, seriez-vous prêts à adapter le guide communal d'urbanisme pour favoriser le maintien de haies vives indigènes (période de taille, etc.) ?

J'm :

Comme indiqué plus haut, le maintien et le rétablissement des haies indigènes est une priorité pour J'm. Pour y arriver, toutes les démarches réglementaires possibles seront examinées. Un effort de sensibilisation des propriétaires terriens sera également nécessaire.

2. Pourriez-vous identifier les zones humides qui jouent le rôle de bassin d'orage naturel et zones refuges pour la biodiversité afin de les intégrer à la carte du réseau écologique du schéma de développement communal ou du schéma d'orientation local ?

J'm :

L'identification des zones humides a été faite lors de l'établissement du Schéma de Structure discuté en 2015 et voté en 2016. Ces zones présentent un intérêt biologique particulier. Elles ne sont pas très nombreuses à Jodoigne et 2 de ces zones sont situées sur le tracé du contournement.

Un travail bénéfique de réflexion a été effectué entre Natagora et le Collège communal à propos de la zone humide à proximité de la Chaussée de Charleroi. Ce travail a permis d'aboutir à une série de mesure en faveur de la biodiversité, en compensation de l'impact lié aux travaux de la phase 1 du contournement. Nous nous en réjouissons.

J'm souhaite créer très rapidement un groupe de travail sur la suite du projet de contournement (phases 2 et 3) en concertation avec les associations concernées, et notamment Natagora, afin d'établir un plan intégrant toutes les contraintes dès le départ du projet.

3. Soutiendrez-vous la création ou l'agrandissement de réserves naturelles sur le territoire communal ?

J'm :

Nous sommes favorables à une protection accrue des zones d'intérêt écologique.

Sur un territoire qui compte 86% de zones vertes, Jodoigne ne compte que deux sites protégés (à Dongelberg et à Saint Rémy) pour un pourcentage de seulement 0,16% du territoire !

Il y a par ailleurs 6 sites répertoriés comme sites de grand intérêt biologique (SGIB) mais qui ne sont pas protégés aujourd'hui.

J'm veut prendre des mesures de protection accrue mais aussi de mise en valeur de ces sites en créant notamment des sentiers didactiques.

On pense notamment au site des marais à Zetrud -Lumay qui mérite une attention particulière.

Chasse

1. En qualité de gestionnaire de la commune/ville, seriez-vous prêt à intégrer dans les cahiers de charge d'octroi des territoires de chasse " l'interdiction du nourrissage du gibier " sur le territoire concerné ? ([consulter la position de Natagora sur le sujet](#))

J'm :

L'interdiction du nourrissage du gibier est une mesure qui s'applique essentiellement dans les Ardennes et qui vise à la réduction de la population du grand gibier (sangliers, cerfs).

Il faudrait vérifier si cette mesure a une utilité dans notre région.

2. De même, dans ces cahiers, seriez-vous prêts à conditionner l'autorisation " des lâchers massifs de petits gibiers tels que faisans, canards et autres espèces chassables " que dans le cadre de l'élaboration de projets de repeuplements d'espèces indigènes (au sens de la loi sur la conservation de la nature) combinés à des efforts d'amélioration de leur biotope ?
Idéalement, ces projets devraient être menés à l'échelle du territoire couvert par un ou plusieurs conseils cynégétiques.

J'm :

La pratique du lâcher de petit gibier est assez fréquente dans notre région. Cette pratique est réglementée mais il nous semblerait utile de s'assurer que le gibier d'élevage relâché dans la nature soit des espèces indigènes, adaptées aux biotopes présents dans notre commune. Il faut s'assurer également que l'introduction de ces animaux ne crée pas de déséquilibre dans l'écosystème notamment par effet de concurrence avec les autres espèces présentes.

Les spécificités locales

1. Envisagez-vous le renforcement du service éco-conseil ?

J'm :

L'éco-conseillère de la commune de Jodoigne réalise un excellent travail. Elle couvre, avec compétence, un large spectre d'actions.

Son action pourrait encore être renforcée par une collaboration accrue avec les associations jodoignaises spécialisées dans l'écologie, comme c'est déjà le cas dans certains domaines comme le compostage.

Nous proposerons aussi d'accueillir chaque année un stagiaire en fin de cycle d'étude en éco-conseiller ou en développement durable.

2. Des épisodes répétés de pollution de la Gette ont été constatés. Quelles sont vos propositions pour les éviter, les détecter et les résoudre ?

J'm :

Il faut tout d'abord renforcer la surveillance et le nettoyage de la Gette en collaboration avec le contrat-rivière. Il faut encourager les associations qui organisent avec les citoyens des opérations de nettoyage. Ces opérations doivent pouvoir détecter d'éventuelles pollutions ou rejets sauvages. Une surveillance particulière peut se faire plus régulièrement au droit des barrages et moulins.

Des mesures de préventions doivent être prises au niveau du zoning des 3 fontaines, qui est traversé par la Gette, pour vérifier que les clôtures sont en bon état, qu'une distance suffisante est respectée pour tout stockage et que tout dépôt de produits liquides respecte les normes en vigueur (sol bétonné et entouré d'un muret).

3. Quels sont vos projets en terme de lutte contre les inondations ?

J'm :

Il faut en effet mener une série d'actions préventives face aux risques accrus d'inondations dans notre commune. C'est notamment un travail à réaliser avec les agriculteurs :

- *Plantation de haies en bordures des champs (voir plus haut)*
- *Installation de fascines*
- *Tracé des sillons perpendiculairement au sens de la pente*
- *Aménager des zones de retenue d'eaux non cultivées dans les points bas des champs.*

4. Quelle exploitation comptez-vous faire de la cartographie du maillage écologique réalisée par le GAL Culturalité ?

J'm :

L'étude réalisée par le GAL Culturalité sur le maillage écologique de notre région est évidemment une référence pour les actions et mesures que nous avons proposées ci-avant. Cette étude fournit également une émulation entre les différentes communes de la Hesbaye Brabançonne et une cohérence dans les actions menées sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, nous souhaitons travailler avec le Gal Culturalité pour mener les actions de sensibilisation que nous avons proposées ci-avant, vers les citoyens et les agriculteurs.

